



# L'ÉCHO DU LAC

Association pour la protection de l'environnement du lac Nairne inc.

Volume 3, Numéro 9

juin 2003

## Éditorial

2003 : *Nouveau départ*

**Bernard Maltais**

*APELN*

L'année 2002 fut marquée par la prise de conscience par les résidents et villégiateurs de la fragilité des ressources du lac Nairne. L'année 2003, quant à elle, se présente comme l'étape initiale de la restauration de l'environnement naturel du lac. Car il faut bien le dire, cinquante ans de négligence (sur-pêche, déforestation, rejets dans l'environnement etc.) ne peut être corrigé en quelques mois. Il faudra des efforts soutenus sur quelques années avant que nous puissions retrouver l'ensemble des usages du lac. Si nous avons déjà entrepris la renaturalisation

*Suite page 2 – 2003:*

## DANS CE NUMERO

- 1 Éditorial : 2003 : Nouveau départ
- 2 L'entretien de votre fosse septique
- 3 Le phosphore : coupable
- 4 L'entretien des plants
- 5 Lavage des embarcations
- 7 Ikebanna ou l'art floral japonais
- 8 Règlement N° 199 sur les nuisances publiques

## Les rendez-vous de l'été

Plusieurs initiatives du Conseil d'administration de l'Association trouvent leur aboutissement cette année. Si bien qu'en plus des travaux de renaturalisation qui seront réalisés en cours d'été, vous êtes tous conviés à participer aux activités signalées dans le tableau ci-dessous.

La sécurité des usagers, la salubrité des eaux et la santé publique au lac Nairne, ça vous concerne. ❖

## À INSCRIRE À L'AGENDA

Mise à l'eau des bouées	30 mai
Présentation des résultats de l'étude sur les fosses septiques	14 juin 13:30 hres Salle du S.I.S.A.L.
Consultation sur le contrôle de la vitesse des embarcations	20 juin 19 :00 hres Bureau municipal
Obtention des certificats d'usagers	À partir du 14 juin
Journée de lavage des embarcations Service gratuit	22 juin, à confirmer
Corvée de ramassage d'escargots	28 et 29 juin
Assemblée annuelle des membres	Salle du S.I.S.A.L. 10 août 9:30 hres

des rives, si nous nous dotons de systèmes sanitaires adaptés au contexte de l'environnement lacustre et si nous modifions certaines de nos habitudes, non seulement récupérerons-nous les usages du lac mais nous maintiendrons la valeur foncière de nos propriétés. La renaturalisation des rives, outre qu'elle permettra de capter 85 % des apports de phosphore avant leur introduction dans les eaux du lac, ajoutera une plus value aux propriétés dont les rives seront ornées de végétation.

C'est dans le cadre de la récupération des usages du lac que le présent numéro de l'Écho du lac vous propose plusieurs articles sur ce qu'il convient de faire ou de ne pas faire pour réduire les apports de phosphore dans l'eau, que se soit par une gestion plus judicieuse des fosses septiques, par l'utilisation de produits non-polluants ou de techniques écologiques.

C'est également à l'été 2003 que sera vraisemblablement initiée par la municipalité la mise à niveau des installations septiques polluantes, alors que les installations sanitaires commerciales seront inspectées par le ministère de l'Environnement. L'Association compte également demander à la municipalité la mise sur pied d'un système de vidange des fosses septiques tel que prescrit au règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées.

Autre excellente nouvelle ! La municipalité sera dotée d'une station de lavage des embarcations. Ainsi, les risques d'infestation des lacs de la municipalité par la moule zébrée, le myriophylle à épi ou par d'autres espèces nuisibles seront réduits de façon significative. Enfin, l'association aura installé un système de balisage des eaux du lac Nairne alors que la municipalité procèdera à une consultation sur les restrictions à la conduite de bateaux.

Tous ces événements de l'été ne sauraient nous distraire d'expériences culinaires de plein air que nous vous proposons pour une première fois. Et pourquoi pas un arrangement floral utilisant les plants de la renaturalisation ?

Enfin, pour suivre toute l'actualité de l'association, syntoniser le 96.3 FM le samedi matin à 10 : 00 hres. ❖

**B O N É T É**

## L'entretien de votre fosse septique

**Olivier Rochette, ing**

De façon générale, les eaux usées provenant d'une résidence située en milieu isolé sont traitées en deux temps. Au cours de la première étape, l'eau usée est dirigée vers un réservoir (fosse septique) contenant la plupart du temps deux compartiments, chacun d'eux étant munis idéalement d'un déflecteur. C'est ce qu'on appelle le traitement primaire. La seconde phase de traitement, appelé traitement secondaire, est assurée par un champ d'épuration composé de conduits perméables à l'eau.

À l'intérieur de la fosse septique, les bactéries permettent de décomposer les eaux usées. Les résidus solides (matières non décomposées) se déposent au fond sous forme de boues. Les matières solides plus légères flottent à la surface sous forme d'écume. C'est le liquide situé entre ces deux couches, les boues et l'écume, qui contient la matière dissoute et qui doit être dirigé le plus continuellement possible vers le champ d'épuration. Au champ d'épuration, un dernier traitement biologique survient, puis l'eau est libérée dans le sol atteignant la nappe phréatique. Les bactéries aérobies (utilisant l'oxygène) et anaérobies (n'ayant pas besoin d'oxygène) permettent donc, par l'assimilation, une dissolution de la matière et un traitement de l'eau.

Il est évident que les matières évacuées vers la fosse septique soient décomposables. L'entretien de l'installation septique ne doit cependant pas être négligé. En effet, si la fosse n'est pas vidangée régulièrement, les couches de boues ou d'écume se situeront au niveau de la couche d'eau usée. Ce sont ces boues et écumes qui seront acheminés vers le champ d'épuration et surchargeront l'installation. Au bout d'un certain temps, le champ d'épuration ne sera plus en mesure de distribuer les eaux usées dans le sol, lesquelles finiront par s'infiltrer dans le sol et le contaminer (allant peut être jusqu'à contaminer votre système d'alimentation en eau ou celui du voisin).

*Suite à la page 3 – Fosse septique*

**Ne déversez jamais les matières suivantes à l'aide de la cuvette de toilette (elles ne peuvent pas être décomposées par les bactéries ou elles anéantiront l'action bactérienne) :**

- ☞ Cheveux, Soie dentaire, Litière du chat
- ☞ Tampons, serviettes sanitaires, condoms
- ☞ Mégots de cigarettes et Couches jetables
- ☞ Filtres à café et essuie-tout
- ☞ Produits chimiques tels que peinture, huiles, diluants, vernis etc.

**Ne vous servez pas de votre cuvette de toilette comme d'une poubelle;**

- ☞ N'utilisez PAS une quantité de savon ou de détergent plus grande que nécessaire (l'action bactérienne risque d'être ralentie ou anéantie);
- ☞ N'empoisonnez pas votre fosse septique et l'eau souterraine en déversant dans les toilettes des produits chimiques et des produits de nettoyage nocifs comme l'eau de javel;
- ☞ Ne conduisez PAS et ne garez PAS votre voiture, votre camion ou du matériel lourd au dessus du champ d'épuration;
- ☞ Ne plantez PAS d'arbustes sur le champ d'épuration ou à proximité du champ puisque les racines s'étendront dans les conduits et les boucheront;
- ☞ Ne recouvrez PAS le champ d'épuration d'asphalte ou de béton.

**Enfin**

- ☞ Sachez où se trouve votre réservoir et tenez à jour un registre d'entretien;
- ☞ Faites vidanger le réservoir pour en éliminer l'écume et la boue;
- ☞ Faites pousser du gazon sur le champ d'épuration afin de prévenir l'érosion et absorber l'excédent d'eau

Déviez le plus possible l'eau de ruissellement (l'eau provenant du toit, du patio, du garage etc.) de la localisation du champ d'épuration. ❖

**Économisez l'eau!**

## LE PHOSPHORE : COUPABLE

Le phosphore c'est le responsable du vieillissement prématuré (eutrophisation) des lacs. C'est donc l'élément à éviter à tout prix au lac Nairne. Le phosphore se trouve dans les engrais, les détergents et savons de même que les eaux des systèmes sanitaires. Heureusement, il existe des moyens d'éviter l'émission des phosphores dans l'environnement. Il suffit de suivre les indications ci-dessous pour limiter de façon appréciable l'introduction de phosphore dans le lac :

- ☞ N'utilisez pas d'engrais chimique ;
  - ✓ pour fertiliser vos vivaces utiliser un paillis à décomposition lente tel que des feuilles déchiquetées.
  - ✓ Pour fertiliser votre gazon, tondez-le régulièrement et laissez les rognures sur place. C'est tout ce qu'il faut pour avoir un gazon en santé.
  - ✓ Au jardin, utiliser des engrais organiques à décomposition lente.
- ☞ Utilisez des détergents et savons sans phosphate pour la lessive, laver la vaisselle et pour les soins personnels. Ces détergents et savons existent et ne sont pas plus dispendieux que les autres.
- ☞ Assurez-vous que votre installation septique fonctionne correctement et qu'elle ne fuit pas. Faites la vidanger au besoin.
- ☞ Fiez-vous aux recommandations du fabricant ou suivez les recommandations signalées à l'article portant sur l'entretien des fosses septiques.
- ☞ Ne lavez pas votre auto au lac Nairne, vous êtes mieux équipé à la maison.
- ☞ Ne lavez pas non plus vos embarcations. Souvenez-vous que la municipalité s'est dotée d'une station de lavage. Si elles doivent être brossées et savonnées, faites-le dans un secteur où cela n'occasionnera pas de répercussions sur l'environnement.

**La préservation de notre environnement,  
c'est l'affaire de tous**

# Cuisine plein air

NDLR: Avec ce numéro nous vous présentons la chronique cuisine plein air où le lecteur découvrira avec plaisir les recettes B.B.Q préféré de nos membres. Bon Appétit !

## Tostadas cataluñas

Une entrée simple et délicieuse nous venant de Barcelone et qui remplace agréablement les bruchettas.

Vous avez besoin : Pain de ménage, ail, tomates coupées en deux et huile d'olive.

Faire cuire les tranches de pain sur le grill. Une fois cuit, frotter une gousse d'ail sur le pain rôti et la moitié d'une tomate. Verser de l'huile d'olive sur le pain chaud, au goût..

## Poulet à l'orange et ses légumes d'accompagnements

4 poitrines de poulet désossées et sans peau

1 tasse de jus d'orange concentré

Jus d'une lime

1 oignon haché finement

1 tige de persil

1 c. à table de carvi ou anis

1 c. à thé de poivre de cayenne

Huile

Sel et poivre

1 ou 2 Aubergines en tranches

2 ou 3 Zucchini coupés sur la longueur

8 Petites carottes fraîches de préférence

Huile et citron mélangé

## Préparation

Préparer le poulet et taillader la partie la plus charnue

Mélanger les ingrédients et faire mariner la viande pendant 2 ou 3 heures.

Cuire sur B.B.Q. 12 à 15 minutes.

Réserver au chaud.

Cuire les légumes directement sur la grill en les badigeonnant du mélange d'huile et citron.

L'aubergine doit être préalablement égouttée avec du sel pendant 5 à 7 minutes. ❖

# Entretenir ses plants

*Le jardinier paresseux*

## Larry Hodson

NDLR : Nous reproduisons ici la réponse que Larry Hodson a publié dans la livraison du Soleil du samedi 19 avril 2003 à une question que nous lui avons adressée.

Nous renaturalisons actuellement les rives du lac Nairne au moyen d'arbustes indigènes comme le Myrique beaumier et de vivaces indigènes comme la Rudbéckie lacinée et l'Anémone multifide. Quel programme annuel d'entretien adopter ?

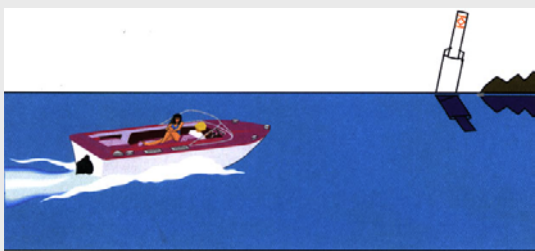
Malheureusement trop de lacs ont été détruits au Québec par la coupe de la végétation naturelle et son remplacement par des pelouses, avec la pollution qui s'ensuit lorsqu'on applique trop d'engrais et de pesticides et avec l'érosion qui a lieu quand les racines des graminées ne réussissent pas à contenir les berges. Dame nature sait comment faire pour garder un lac propre et vous faites bien de suivre ses conseils. Et la valeur de votre terrain ira en augmentant plutôt que le contraire . Qui veut rester en bordure d'un lac sale et puant ?

La très bonne nouvelle, c'est qu'une renaturalisation ne demande presque pas d'entretien. Évitez les engrais et les pesticides, bien sûr, à cause de leur tendance à finir dans le lac. En plantant des végétaux solides vous n'en aurez pas besoin de toute façon. Et il ne faut pas biner autour des plantations ce qui provoque de l'érosion. L'entretien principal consiste à appliquer un paillis décomposable d'environ 7 centimètres à base de végétaux (feuilles déchiquetées, écorce broyée, bois raméal, etc.). Ainsi, le sol demeurera meuble et presque libre de mauvaises herbes. Si vous tenez à faire le ménage, il ne fait pas de tort de couper et de composter les tiges des feuilles mortes des vivaces au printemps. Évitez de faire le ménage à l'automne. Les plantes demeurent ainsi exposées aux vents hivernaux et peuvent en mourir. ❖

## BALISAGE DU LAC NAIRNE

C'est à partir du début de l'été 2003 que l'association procédera à l'installation d'aides privées à la navigation sur le lac Nairne. Ces bouées respectent les normes de la Garde côtière canadienne telles que prescrites au règlement sur les bouées privées de la loi sur la marine marchande du Canada. Pour l'été 2003, elles serviront de balises aux plaisanciers. Elles indiquent une ligne de profondeur de 3 mètres ou moins en deçà de laquelle la présence de baigneurs est probable. Elles conviennent donc les plaisanciers à la prudence. Les bouées ne visent pas à contrôler de quelque façon que ce soit la navigation sur le lac Nairne en 2003 car la municipalité n'a pas encore déposé auprès des autorités compétentes une demande à cet effet bien que le contrôle de la vitesse ait été proposé par les membres de l'association dès août 2002.

L'association et la municipalité travaillent toutefois de concert afin de déposer une telle requête auprès du Ministère des Affaires municipales du Québec qui transmettra au Bureau de la sécurité nautique du ministère des Pêches et des Océans notre demande pour examen final et ajout au règlement. C'est dans ce cadre qu'en cour d'été la municipalité consultera les usagers à ce sujet. À l'été 2004, les bouées trouveront leur fonction finale soit, pour neuf d'entre elles, le contrôle de la vitesse des embarcations à 10 km/hre sur une bande littorale s'étendant depuis la rive jusqu'à une profondeur de 3 mètres. Cette vitesse maximale ne s'appliquera pas au départ et à l'arrivée des embarcations utilisées pour la pratique du ski nautique dans la zone contrôlée. Une autre bouée servira à marquer le seul fond de roches du lac Nairne qui s'est avéré un danger pour la navigation.



## Le lavage des embarcations

*Daniel Boies, Inspecteur municipal*

La moule zébrée a été introduite accidentellement dans les lacs Érié et St. Clair au cours des années 80. Depuis elle s'est disséminée dans les lacs et cours d'eau de dix-neuf États américains et de deux provinces canadiennes dont le Québec. Lorsqu'elle a infesté un cours d'eau, il n'est plus possible de s'en débarrasser. La mise à l'eau d'embarcations constitue le moyen d'infestation de lacs et de bassins de drainage non contaminé. Autre fléau le myriophylle à épi, plante aquatique extrêmement envahissante, introduite également par les embarcations qui étouffe littéralement toute vie dans un lac et rend impossible la plaisance.

### Un règlement qui préserve les ressources des lacs de la municipalité

Le 5 mars 2003, la municipalité adoptait le règlement N° 234 "visant à prévenir l'infestation des moules zébrées". L'application de ce règlement doit être suivie à la lettre par tous les usagers du lac Nairne. Si l'une de vos embarcations a fréquenté un autre cours d'eau que les lacs de la municipalité, vous devez laver votre embarcation et ses équipements. Pour ce faire, passez à la station de lavage de la municipalité. Demandez aux personnes qui fréquentent votre résidence et mettent leurs embarcations à l'eau à partir de votre propriété de se procurer un certificat de lavage comme le prescrit la réglementation. À défaut de s'y conformer, le règlement prévoit de fortes amendes tant pour le propriétaire de l'embarcation que pour le propriétaire foncier où la mise à l'eau a été faite.

### Se procurer un certificat d'usager

Si vous êtes résident ou villégiateur de la municipalité, vous pouvez vous procurer un certificat d'usager aux bureaux de la municipalité. Ce certificat démontre votre qualité de propriétaire dont la ou les embarcations ne fréquentent que les plans d'eau de la municipalité. Le certificat d'usager est émis annuellement. Bien que le certificat vous dispense de laver vos embarcations avant leur mise à l'eau, Vous pouvez passer à la station de lavage de la municipalité. Celle-ci

possède les équipements nécessaires pour débarrasser vos embarcations de tout corps étranger de façon sécuritaire pour l'environnement.

### Comment laver

Bateaux, équipements et accessoires de même que ceux de vos invités comme les skis nautiques doivent être lavés: Notez si les consignes suivantes sont suivies à la station de lavage. La personne qui lave les bateaux à la station de lavage doit :

- ☞ Inspecter bateau et remorque ainsi que tout l'équipement du bateau (ancres, dérives, rouleaux, essieux, etc.) et enlever toute végétation visible de tout équipement ayant été en contact avec l'eau.
- ☞ Drainer l'eau du moteur, du vivier, du fond de cale et du puits d'arçasse.
- ☞ Rincer le bateau et les équipements (châssis et armatures de remorque, compartiments de feux de position, système de refroidissement du moteur, conduites, réservoirs et pompes) tous gréements ayant séjourné dans l'eau de même que canne à pêche, épuisette et panier avec de l'eau chaude.,
- ☞ Une eau dont la température excède 40° C éliminera les larves (véligères) des moules zébrées. Si la température excède 60° C les moules seront éliminées. Comme l'eau chaude n'est pas disponible à la station de lavage, le préposé utilisera de l'eau sous pression (+/- 50kpa ou 250 lb/po<sup>2</sup>). Ce lavage n'abîmera pas votre embarcation et ses équipements. La station de lavage n'utilise pas de sel ni de chlore. Cela ne sert à rien, s'avère nuisible pour l'environnement et vous coûte de l'argent. ❖

### Participer à l'application du règlement

Nous avons tout intérêt à prévenir l'infestation des lacs de la municipalité par la moule zébrée ou le myriophylle à épi. À cette fin vous devez:

- ✓ Vous procurer un certificat d'usager et apposer l'auto-collant qui vous sera remis au coin inférieur droit du pare brise de votre embarcation ou sur le coté droit de la proue (embarcation vue de face)
- ✓ Laver toutes embarcations et équipements si vous fréquentez des plans d'eau situés à l'extérieur de la municipalité,
- ✓ Exigez que vos invités obtiennent leur certificat de lavage à la station de lavage;
- ✓ Si vous notez la mise à l'eau d'une embarcation dont le propriétaire ne détient pas de certificat d'usager ou de lavage, informez le propriétaire de la réglementation et demandez-lui de passer à la station de lavage;
- ✓ Si le propriétaire de l'embarcation n'obtient pas de certificat, aviser la municipalité au 439-2229. Pour déposer une telle plainte vous devez:
  - soit connaître les noms ou coordonnées du propriétaire de l'embarcation Immatriculation du véhicule par exemple...
  - soit être capable d'identifier l'embarcation, ou en donner une description précise...
  - soit indiquer le terrain à partir duquel l'embarcation a été mise à l'eau.
- ✓ La prise de photos ou de vidéo sera utile pour poursuivre les contrevenants.

Bonne saison de plaisance sur les lacs de la municipalité. ❖



# Ikebanna ou l'art floral japonais

Suzanne Maltais

NDLD: Pour profiter, à l'intérieur comme à l'extérieur, des efforts de renaturalisation comment ne pas être séduit par les arrangements floraux japonais décrits ci-dessous.

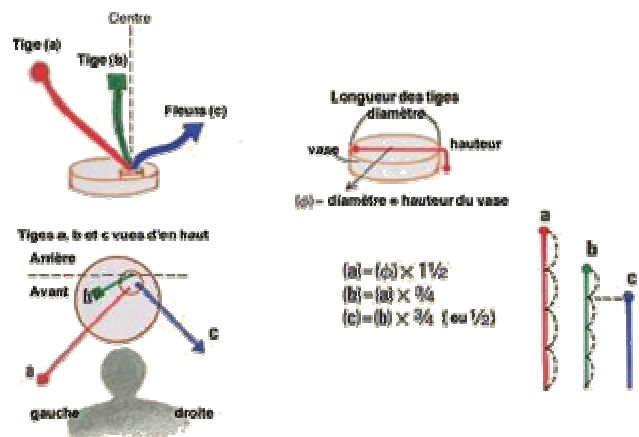
Avec le retour de la belle saison, vous vous promenez à l'orée des bois, vous travaillez sur votre terrain, vous soignez votre parterre, vous élaguez vos arbustes et mille choses encore afin d'embellir votre petit domaine et votre vie. Avez-vous pris le soin de regarder autour de vous tous les débris végétaux, les branches, les rameaux dont vous vous empressez souvent de vous débarrasser alors que vous pourriez avec ces matériaux et quelques fleurs faire un arrangement floral inédit, empreint d'une grande beauté et simplicité et ça en un tour de main ?

L'Ikebana désigne en japonais un arrangement floral dont la tradition remonte à plus d'un millénaire. L'accent mis sur la perfection linéaire n'a d'égal que l'attachement aux enseignements de la nature et la compréhension de la croissance naturelle des végétaux utilisés. L'écoulement du temps est l'un des grands thèmes du symbolisme de l'art floral japonais. Tout bouquet doit suggérer de quelque façon une saison ou un climat. Par exemple le printemps, c'est le bourgeonnement et la vigueur; l'été, le foisonnement et la luxuriance; l'automne, le dépouillement et la couleur; une fête ou un anniversaire, la convivialité et la joie.



Un arrangement typique appelé *moribana sogetsu* est réalisé

dans un vase ou un plateau de faible hauteur en céramique (environ de 10 à 12 pouces de diamètre et au moins de 1 1/2 pouce de hauteur pour l'eau, un plat à quiche peut faire l'affaire) et comprend trois éléments végétaux : deux branches (même essence d'arbre ou d'arbuste) et quelques fleurs des champs ou des fleurs coupées. Les outils essentiels sont un sécateur et un pique-fleurs<sup>1</sup>, le *kenzan*. La composition se fait à partir de trois lignes symboliques qui représentent le Ciel ou Shin, l'Humain ou Soe et la Terre ou Hikae. Commencer par la tige la plus importante, la ligne primaire ou *Shin*, l'axe primordial de toute la composition. Ensuite procéder avec la tige secondaire ou *Soe*, qui est placée de manière à donner l'impression qu'elle pousse à côté et derrière la tige principale. La troisième tige ou *Hikae*, la plus courte est placée devant la base de deux premières. Pour la hauteur des tiges, mesurer le diamètre et la hauteur de votre vase, 1 fois et 1/2 pour la primaire, la secondaire au 3/4 de la primaire et pour la tertiaire au 3/4 de la secondaire. Toutes les tiges sont solidement fixées sur le pique-fleurs de manière à suggérer qu'elles jaillissent du même tronc. À cette étape, on peut garnir la base avec un peu de verdure et une ou deux fleurs supplémentaires. Noter que le pique-fleurs n'est jamais placé au centre du vase car il est important de voir l'eau. Rien ne doit tremper dans l'eau sauf les tiges. L'ensemble rappelle un triangle imaginaire. La variété des formes, des textures, des couleurs et des lignes de chaque arrangement est illimitée.



Alors essayez et amusez-vous en prenant soin de bien choisir vos matériaux. Ne pas surcharger. L'Ikebana vise avant tout la simplicité, l'harmonie des feuillages, des couleurs et l'asymétrie. ❖

# RÈGLEMENT N° 199 SUR LES NUISANCES PUBLIQUES

**Daniel Boies, Inspecteur municipal**

Le règlement N° 199 (voir l'encadré à droite) est un autre règlement de la municipalité qui gère les relations entre les citoyens. Celui-ci concerne les activités qui pourraient avoir des répercussions sur la sécurité des citoyens notamment l'usage d'armes à feu, des feux d'artifices...

Comme je l'avais mentionné dans le dernier bulletin d'information, il est toujours préférable d'indiquer aux voisins ce qui nous incommoder. Si rien n'y fait, notez de façon précise la nature de l'infraction et, si vous le pouvez, prenez une photo ou faites un petit vidéo. Avisez ensuite la municipalité.

Notez que c'est la Sûreté du Québec qui est chargée de la mise en application du règlement 199. On peut la joindre aux heures d'ouverture de bureau au 439-6473 ou, en tout temps au 310-4141. En urgence seulement composez le 911. ❖

## LES NUISANCES RELATIVES À LA PAIX, L'ORDRE ET LE BIEN-ÊTRE GÉNÉRAL DES CITOYENS (RÈGLEMENT MUNICIPAL N° 199).

- ☞ Est considéré comme une nuisance le fait de faire, de provoquer ou d'inciter à faire du bruit susceptible de troubler la paix et le bien être soit :
  - ☞ Tous travaux de construction entre 20h00 et 7h00;
  - ☞ La diffusion de musique dont les sons sont entendus au-delà de 50 mètres;
- ☞ Est considéré comme une nuisance le fait de faire usage de feux d'artifice sans permis.
- ☞ Est considéré comme une nuisance le fait de faire usage d'une arme à feu à moins de 150 mètres de tout bâtiment.
- ☞ Est considéré comme une nuisance le fait de projeter une lumière directe en dehors du terrain d'où elle provient.
- ☞ Est considéré comme une nuisance le fait d'allumer ou maintenir un feu sauf dans un foyer ou un récipient conçu à cet effet. ❖

## Nautisme sécuritaire grâce aux aides privées à la navigation

*La sécurité nautique nous concerne tous. L'imprudence a déjà prélevé ses vies humaines au lac Nairne et au lac Long. Afin d'assurer la sécurité des usagers plusieurs mesures seront mises en œuvre à lac Nairne à compter de l'été 2003. Dans un premier temps tous les conducteurs d'embarcations de moins de 4 mètres devront détenir une carte de conducteur d'embarcation de plaisance. La Sûreté du Québec, dotée des équipements essentiels, effectuera des patrouilles sur le lac Nairne afin de sensibiliser les plaisanciers à la conduite responsable d'une embarcation de plaisance. Enfin, le lac Nairne est balisé d'aides privées à la navigation. Celles-ci indiquent la ligne de profondeur de 3 mètres signalant aux plaisanciers la présence probable de baigneurs à des profondeurs moindres. Les bouées sont localisées par système de positionnement géographique. On peut consulter la carte qui illustre leur localisation aux bureaux de la municipalité ou au siège social de l'association. On peut se procurer une copie de la carte qui illustre la localisation des bouées auprès de l'association ou à l'épicerie des lacs. Ces bouées contribuent à assurer votre sécurité. Elles ne constituent ni des balises de courses à obstacles ni des tangons d'amarrage. ❖*

### Coordonnées géographiques des bouées au lac Nairne ( ° ' )

Bouée	Longitude	Latitude	Bouée	Longitude	Latitude
N° 1 C. D. des Hautes-Gorges	70 ° 20.360 '	47 ° 41.,255 '	N° 6 Thivierge-Tremblay	70 ° 21.736 '	47 ° 40.977 '
N° 2 Paul Warren, Opticien	70 ° 20.517 '	47 ° 41.474 '	N° 7 Pro Mutuel	70 ° 21.394 '	47 ° 40.846 '
N° 3 Provigo Lapointe & Frères	70 ° 21.013 '	47 ° 41.366 '	N° 8 Saputo	70 ° 20.808 '	47 ° 40.825 '
N ° 4 A.P.E.L.N.	70 ° 21.335 '	47 ° 41.426 '	N° 9 Propane Charlevoix	70 ° 20.195 '	47 ° 41.042 '
N° 5 IGA Marché Gravel	70 ° 21.680 '	47 ° 41.275 '	N° 10 Pharmacie Brunet	70 ° 20.215 '	47 ° 41.169 '

➔ Si vous notez qu'une bouée s'est déplacée SVP avisez l'Association au 439-0079 ◀